



LE MAIRE DE PAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, reçue en préfecture le 16 juillet suivant concernant la délégation de compétence au maire par le conseil municipal ;

Vu l'arrêté du Maire du 21 juillet 2020, reçu en préfecture le 22 juillet 2020, attribuant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Louis PERES en sa qualité de premier adjoint au Maire de Pau ;

Vu la requête n°2301287-2 enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Pau le 12 mai 2023 par laquelle l'association La Fontaine Trespoey et autres ont demandé l'annulation de la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2022 approuvant le programme des équipements publics sur la rue de la fontaine Trespoey à Pau ;

Vu la requête n°2301797-2 enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Pau le 3 juillet 2023 par laquelle M. T D'A a demandé l'annulation du permis de construire délivré le 3 mai 2023 par le maire de Pau à la SARL SAGEC SUD ATLANTIQUE portant sur la construction de 10 maisons et de 8 appartements sur un terrain situé 7 avenue de la fontaine Trespoey à Pau ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la commune à défendre en justice dans ces deux instances ;

DECIDE

Article 1 – Une action en défense des intérêts de la commune est engagée devant le Tribunal administratif de Pau dans le cadre de la requête déposée par l'association La Fontaine Trespoey et autres et enregistrée le 12 mai 2023 sous le n°2301287-2, par laquelle est sollicitée l'annulation de la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2022 approuvant le programme des équipements publics sur la rue de la fontaine Trespoey à Pau.

Article 2 – Une action en défense des intérêts de la commune est engagée devant le Tribunal administratif de Pau dans le cadre de la requête déposée par M. T D'A et enregistrée le 3 juillet 2023 sous le n°2301797-2, par laquelle est sollicitée l'annulation du permis de construire délivré le 3 mai 2023 par le maire de Pau à la SARL SAGEC SUD ATLANTIQUE portant sur la construction de 10 maisons et de 8 appartements sur un terrain situé 7 avenue de la fontaine Trespoey à Pau.

Pau, le 6 octobre 2023